



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

21 novembre 2019

Calendrier des élections communales 2020

Le Conseil d'Etat a adopté le calendrier de l'élection des autorités communales pour la législature 2021-2025. Première étape du processus, l'élection des conseils communaux aura lieu le dimanche 18 octobre 2020.

Les élections communales débuteront le dimanche 18 octobre 2020, avec l'élection du conseil communal, du juge et du vice-juge.

Les citoyens des communes dotées d'un conseil général éliront ses membres le 15 novembre 2020. Ce même jour, les communes éliront leurs présidents et vice-présidents, un éventuel scrutin de ballottage (second tour) étant fixé au dimanche 29 novembre 2020.

Une exception pour les quelques communes du Haut-Valais qui élisent leur conseil communal au système majoritaire : si un second tour est nécessaire pour l'élection du conseil communal, l'élection des présidents et des vice-présidents aura lieu les 29 novembre (premier tour) et 13 décembre 2020 (second tour).

Le Conseil d'Etat adoptera l'arrêté concernant l'élection des autorités communales pour la législature 2021-2025 au début de l'année prochaine. Dès son adoption, les communes et les partis politiques cantonaux recevront les documents concernant les élections communales 2020. Des informations pourront également être consultées sur le site Internet du canton.

Annexe : calendrier général

Personne de contact

Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales, 027 606 47 55

